



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28/12/2022

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 28/12/2022

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 décembre 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Affichage de la convocation : 9 décembre 2022

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 14 décembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Étaient représentés : -

Étaient absents : CARDINAL Marion, DOUCEN Valérie, L'ABBE Valérie

Délibération CM 2022- 079 : Rapport sur l'utilisation de la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

D2022-09 : Fourniture de panneaux « voie sans issue » pour un montant de 232.86 € HT.

Attributaire : ISOSIGN, ZA du Monay, 71210 SAINT EUSEBE

D2022-10 : Remplacement du matériel informatique de la mairie pour un montant de 3 052 € HT et souscription de deux contrats de maintenance selon les modalités suivantes :

- ✓ Sécurité informatique (antivirus et santé des postes de travail) : 134 € HT par an
- ✓ Maintenance des matériels (hors options) : 264.48 € HT par an

Attributaire : JVS-Mairistem, 7 Espace Raymond Aron 51013 CHALONS SUR CHAMPAGNE

D2022-11 : Souscription d'un contrat de maintenance des cloches et de vérification de la protection contre la foudre sur les bases suivantes :

- **Durée du contrat** : 3 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
- **Nature des prestations** : maintenance préventive (cloches, moteurs de sonnerie électrique et électronique, moteur de tintement, horloge, cadran, coffret électrique, paratonnerre)
- **Montant HT de la redevance** : 110 € HT/an
- **Modalités d'exécution** : 2 prestations annuelles

Attributaire : MACE ENTREPRISES, 9 Rue Charles Coulomb 22950 TREGUEUX

D2022-12 : Création, fabrication et fourniture de deux panneaux d'interprétation du monument aux morts pour un montant de 580 € TTC

Attributaire : GRIFFE GRAFIK – 6 Route de Langonnet 22340 PLEVIN

D2022-13 : Fourniture auprès de l'EPAGA de 22 clous en laiton, 1 pochoir « français », 1 pochoir « breton » pour un montant total de 370.11 € TTC dans le cadre du dispositif « Ici commence la mer ».

D2022-14 : Acquisition de matériel pour la cantine scolaire pour un montant de 3 612 € HT et souscription d'une extension de garantie de 5 ans pour 349 € HT.

Attributaire : METRO Quimper – Route de Coray 29500 ERGUE GABERIC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

D2022-15 : Fourniture de 7 tables pour la cantine scolaire pour un montant de 1 852.77 € HT.

Attributaire : MANUTAN Collectivités, 143 Boulevard Ampère 79074 CHAURAY

D2022-16 : Fourniture de 6 spots lumineux pour un montant de 2 495 € HT.

Attributaire : EXCEL AUDIO, 8 Rue Ampère 22000 SAINT-BRIEUC.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

